

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Fiscalité neuchâteloise

Quoi de neuf pour le contribuable?

La chancellerie d'Etat communique :

Le conseiller d'Etat Jean Studer, chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF), a présenté ce lundi 12 janvier 2009 les nouveautés qui attendent les contribuables neuchâtelois en cette année 2009. Une nouvelle version du logiciel Clic & Tax est disponible en téléchargement. En outre, pour celles et ceux qui ont utilisé Clic & Tax l'année dernière, les envois de documents sur papier seront réduits. Par ailleurs, les contribuables recevront avec leur déclaration d'impôt une plaquette qui résumera les nouvelles déductions fiscales pour les familles.

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2009, suite au transfert des activités de perception de Neuchâtel et de Colombier à l'Etat, tous les contribuables neuchâtelois ont désormais pour seul et unique interlocuteur le Service cantonal des contributions (SCCO). Cette réorganisation constitue une étape dans un projet plus vaste qui vise à réaménager, d'ici à 2012, les activités du service sur les besoins du contribuable. Le Grand Conseil sera prochainement saisi d'une demande de crédit d'investissement à ce sujet. Il appartiendra ensuite à M. Youssef Wahid, qui succédera à M. Hubert Gigon à la direction du SCCO le 1^{er} mars prochain, de conduire les travaux de réalisation de cette importante réforme.

Clic & Tax 2008 : pratique, économique, écologique !

L'année dernière, plus de la moitié des 100.000 déclarations d'impôt du canton ont été saisies à l'aide d'un outil informatique. C'est bien plus que l'objectif de 40% que s'était fixé le DJSF. Il a donc été décidé, dès cette année, de renoncer à l'envoi massif d'un CD-Rom à tous les contribuables. La version 2008 du logiciel Clic & Tax est disponible dès aujourd'hui en téléchargement sur Internet à l'adresse www.clicktax.ch. Les contribuables qui le souhaitent pourront toutefois se procurer des CD-Rom dans les bureaux communaux ou auprès des guichets du Service des contributions à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds.

Diverses améliorations ont été apportées au logiciel, notamment pour réduire le nombre de pages à imprimer. Rappelons que le remplissage de la déclaration est sensiblement simplifié : en effet, toutes les données déjà saisies l'année dernière seront automatiquement récupérées.

Pour lutter contre le gaspillage de papier, les contribuables qui ont utilisé Clic & Tax l'année dernière recevront uniquement le formulaire principal de la déclaration d'impôt et

l'annexe 1 – Etat des titres. Attendue depuis longtemps, une enveloppe plus grande pour le retour des déclarations sera remise à tous les contribuables avec leur déclaration 2008.

Moins d'impôt pour les familles et les revenus modestes

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008, les modifications légales concernant notamment le barème d'impôt, les déductions pour contribuables à revenu modeste, pour enfants à charge et pour les frais de garde ont été partiellement prises en compte pour le calcul des tranches d'impôt l'année dernière. Les contribuables pourront cependant les faire valoir pleinement lors du remplissage de leurs déclarations d'impôt 2008 cette année.

Pour mémoire, ces adaptations se chiffrent par une diminution du produit de l'impôt cantonal de l'ordre de 22 millions de francs. Près de 95% des contribuables profitent de ces adaptations à des degrés divers, en fonction de leur situation personnelle et familiale.

Rappelons pour terminer que la déduction des dons pour des institutions d'utilité publique augmentera de 1% à 5% du revenu net, comme le pratiquent déjà d'autres cantons.

Assurer une taxation rapide, un plus pour la santé financière du canton

Les déclarations d'impôt 2008 seront expédiées entre le 12 et le 15 janvier 2009. Les contribuables devraient les recevoir dans leur boîte aux lettres entre le 16 et le 23 janvier pour les dernières. Le délai de retour est fixé au 23 février 2009, date qui coïncide avec le début de la taxation 2008. Comme les années précédentes, le DJSF s'est fixé pour objectif de taxer 50% des contribuables au 30 juin 2009. A noter que 12.000 contribuables seront taxés automatiquement par ordinateur, une première dans notre canton !

L'accélération du rythme de taxation et les mesures prises dans le domaine de la perception depuis 2006 a contribué à améliorer le taux d'encaissement de l'impôt facturé. Celui-ci est passé de 84,8% en 2006 à 90,4% au début 2009, soit une augmentation de 5,6% qui a permis d'améliorer la trésorerie de l'État et d'éviter des emprunts à court terme.

Le contribuable au centre d'une vaste réorganisation

Difficulté d'accès par téléphone, multiplicité des offices et des réceptions, éclatement du service sur deux sites, complexité de la fiscalité accrue par le nombre d'interlocuteurs selon les types d'impôt et la nature des questions, impossibilité de réaliser des transactions par internet, files d'attentes aux guichets, autant de sources de fatigue et d'agacement pour le contribuable. Conscient de ces difficultés, le DJSF a donc décidé de réorganiser le SCCO autour des besoins du contribuable qui aura la possibilité, à terme, d'avoir un seul et unique interlocuteur pour toutes ses questions fiscales, qu'il s'agisse de problèmes de taxation ou de perception. Ce conseiller pourra recourir à l'appui de spécialistes qui interviendront dans des situations complexes et des problèmes pointus.

La réorganisation se déroulera par étapes successives dès 2009 ; elle devrait être terminée au plus tard en 2012. A cet effet, le Grand Conseil sera saisi d'une demande de crédit d'étude au printemps 2009. Une demande de crédit d'investissement pour les besoins en locaux et les développements informatiques est prévue au début de 2010.

Neuchâtel, le 12 janvier 2009